

## SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente peut être louée aux habitants de la commune et aux personnes habitant hors commune. Il est rappelé que le loueur doit lui-même utiliser la salle et ne peut en aucun cas la rétrocéder à une autre personne.

Le loueur est responsable des incidents qui pourraient survenir, et doit produire une attestation responsabilité civile de son assureur. Une convention est signée entre la mairie et l'organisateur. Des consignes sont remises, qu'il faut scrupuleusement respecter.

Le loueur s'engage à nettoyer les locaux ainsi que tout meuble et accessoire après utilisation.

Les personnes qui souhaitent emprunter des tables et des bancs, doivent s'adresser à la mairie ou au personnel technique.

Tarifs au 1<sup>er</sup> mars 2012 :

### EN RESUME...

Location : 130 € pour l'habitant

250 € pour l'extérieur

A la réservation : 76 €

Caution : 305 €

Vaisselle : 1 €/pers.

Chauffage : forfait 54 € (du 15/10 au 31 mars)

Contact : **Christine TERRADE**

(05 53 08 73 41) responsable de l'utilisation de la salle pour la prise en possession, et à la libération pour la remise des clefs.